



Communauté de Communes du
Val de l'Oise
La Dynamique rurale

Communauté De Communes Du Val De L'Oise

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Fourniture, livraison et installation de mobilier de bureau pour le nouveau siège de la Communauté de communes du Val de l'Oise.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION - EXPRESSION DU BESOIN

1.1 - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'acquisition de mobilier de bureau.

Le marché est lancé selon la procédure adaptée.

Les spécifications techniques liées sont décrites dans le BPU.

ARTICLE 2 – MODALITES DE LA PROCEDURE

2.1 – Type de consultation

Procédure adaptée, conformément à l'Article 28 du Code des Marchés Publics.

2.2 – Type de marché et nomenclature

Marché de fournitures et services.

2.3 – Allotissement

Néant

ARTICLE 3 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

3.1-Prix

Le prix est réputé ferme et contenir l'intégralité de la prestation demandée.

3.2 – Délai d'exécution

Le prestataire s'engage à ce que le matériel soit livré au plus tard 40 jours calendaires après la notification du marché. Lorsque le délai contractuel défini dans le marché à la date de la

notification de la commande est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité de 100 € TTC par jour de retard.

3.3 – Forme juridique des candidats

Les candidats au présent marché sont libres de soumissionner, soit isolément, soit sous forme de groupement conjoint ou solidaire.

Dans l'hypothèse d'une réponse sous forme de groupement conjoint ou solidaire, le ou les candidats sont informés que conformément à l'article 51 - 7 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur imposera le groupement solidaire à l'attribution du présent marché.

3.4 – Cautions et garanties exigées

Le présent marché est dispensé de cautionnement et de retenue de garantie.

3.5 - Variantes et Options

Sans objet

3.6- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres. Le mois de référence M0 est le mois de décembre 2015.

3.7 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés à 100 % par les fonds propres du maître d'ouvrage.

Le paiement se fera par mandat administratif sur présentation de la facture correspondant à la commande émise.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture.

ARTICLE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION

Pièces constitutives du Dossier de Consultation

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le Cahier de Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)
- Le bordereau de prix unitaire
- Le DQE

Tous ces documents sont à dater et à signer par le candidat.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures et services (C.C.A.G – fournitures et services) issu de l'arrêté du 19 janvier 2009 servira de référence.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le candidat fournira un mémoire technique présentant son offre en détail.

ARTICLE 5 – CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES ET OFFRES

5.1 – Critères de jugement des candidatures

Conformité du dossier administratif

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

5.2 – Critères de jugement des offres

Au terme de l'analyse des offres, la personne publique attribuera le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-après :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 1 – Valeur technique 60 %
- 2 – prix des prestations 40 %

La notation sera effectuée de la façon suivante :

Critère Valeur Technique :

Sera jugé suivant un mémoire technique transmis avec l'offre et l'examen des 4 sous critères suivants :

- qualité des produits 5 points
- Garanties 5 points
- Etendue de la gamme 4 points
- Organisation proposée pour la mise en œuvre des prestations 4 points.

La note totale sera ensuite affectée du coefficient 40.

Critère Prix :

Les offres seront notées conformément à la procédure suivante :

$$\text{Note} = 10 \times \frac{\text{Montant de l'offre la moins-disante}}{\text{Montant de l'offre du candidat}}$$

La note totale sera ensuite affectée du coefficient 40.

ARTICLE 6 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES

Les offres ainsi que tous les documents associés sont rédigés en français et seront transmises sur support papier

Unité monétaire utilisée : l'euro

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

6.1.1 - CANDIDATURE

- Les imprimés DC1, DC2 sont téléchargeables sur le site : <http://www.minefe.gouv.fr>
- L'attestation d'assurance de responsabilités civile et professionnelle

Des documents complémentaires pourront être demandés au prestataire retenu.

6.1.2. - OFFRE

Tous les documents devront être signés et datés par la personne juridiquement habilitée à engager le candidat.

Le projet de marché comprendra :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le Cahier de Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)
- Le BPU
- Le DQE

6.2 – Remise des offres

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté à l'adresse ci-après :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise

Fourniture, livraison et installation de mobilier de bureau pour le nouveau siège de la Communauté de communes du Val de l'Oise.

Route d'Itancourt
02240 MEZIERES SUR OISE

Les candidatures et les offres sont transmises dans une enveloppe unique.

L'enveloppe unique porte le nom du candidat ainsi que la mention suivante :

Fourniture, livraison et installation de mobilier de bureau pour le nouveau siège de la Communauté de communes du Val de l'Oise.

Toute offre devra être envoyée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus, **avant le 15 septembre 2017 à 12h00** sous peine d'être déclarée irrecevable et renvoyée non ouverte à l'expéditeur.

Site auprès duquel le dossier de consultation peut être téléchargé :

www.ccvo.fr rubrique **Marchés Publics**

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à l'adresse de la Communauté de Communes du Val de l'Oise ou par mail (contact@ccvo.fr)

ARTICLE 8 – RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des Recours :
Tribunal Administratif d'Amiens

A Mézières sur Oise, le
Le Pouvoir Adjudicateur
Le Président de la Communauté de Communes du Val de l'Oise

A.....

Le.....

L'Entreprise :

Signature Cachet